

7. DÉVELOPPER L'OFFRE DE LOGEMENTS ADAPTÉS FAVORISER LE MAINTIEN À DOMICILE

Présentation :

Un grand nombre de personnes âgées vivent seules dans un logement qui n'est plus adapté à leur mode de vie du fait de leur mobilité réduite, de la taille et/ou de l'inconfort du logement et de l'éloignement des services et des commerces.

Face à la croissance forte de la population des personnes âgées (4^{ème} âge) et à leur isolement, les services de la Communauté de communes doivent se structurer pour développer l'accompagnement des personnes âgées face à la problématique du logement et donner la possibilité à cette catégorie de population de se maintenir dans un logement en créant les conditions d'autonomie nécessaires (services à la personne, aide aux travaux d'adaptation et offre de petits logements en centre-bourg, près des commerces, des services et des transports publics).

La connaissance des caractéristiques et des besoins de cette catégorie de population permettrait d'adapter la politique intercommunale liée à l'adaptation.

Action :

Structurer et développer les services de prise en charge des problématiques d'aide au maintien à domicile mis en place par le CCAS de St-Pierre-d'Irube en collaboration avec les autres communes : étude d'un CIAS.

Favoriser la création de logements adaptés au vieillissement et à l'isolement des personnes par :

- la mise en place d'une OPAH visant la mise aux normes de logements adaptés,
- la coordination avec les opérateurs sociaux et les promoteurs privés pour la création ou la réservation de logements adaptés en RDC, près des centres-bourgs.

Maîtrise d'ouvrage :

Pilotage et suivi de l'OPAH : Syndicat mixte Nive-Adour-Ursuya.

Opérateurs publics (organismes HLM, sociétés d'économie mixte ayant pour objet statutaire la réalisation de logements) pour la création de logements adaptés.

Partenariat à mobiliser :

Communes, CCAS, services de l'Etat (DDE), Conseil général, organismes de logement social (réservation de logements adaptés dans les programmes de logements), Caisses de retraite.

Engagement de la Communauté de communes :

Coordination avec les opérateurs pour la réservation de logements adaptés et création d'un centre intercommunal d'action sociale selon l'avenir statutaire de Nive-Adour (définition des missions et des moyens à mettre en œuvre).